RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Window Color 10 x 25 ml Lama 031

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG
Asperger Strasse 4
71732 Tamm
Germany

No. de téléphone	+49-7141/691-0
Service émetteur / téléphone	Department product safety
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	PRSI@marabu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient *** 2,4,7,9-Tetramethyldec-5-yne-4,7-diol, ethoxylated, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

Etiquetage selon le règlement (UE) no 528/2012 ***

Contient un produit biocide: masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

*
*
*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

2,4,7,9-Tetramethyldec-5-yne-4,7-diol, ethoxylated

No. CAS	9014-85-1				
No. EINECS	500-022-5				
Numéro d'enregistrement	01-2119954393-33				
Concentration	>=	0,1	<	1	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412
Skin Sens. 1B	H317
Acute Tox. 4	H332

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

No. CAS	3811-73-2				
No. EINECS	223-296-5				
Concentration	>=	0,001	<	0,1	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	
Acute Tox. 4	H302	
Acute Tox. 3	H331	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 2	H411	
Acute Tox. 3	H311	
STOT RE 1	H372	Système nerveux
Skin Irrit. 2	H315	
Skin Sens. 1	H317	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 100

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS	2634-33-5				
No. EINECS	220-120-9				
Concentration			<	0,05	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317	>= 0,05

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

No. CAS	55965-84-9				
Concentration	>=	0,001	<	0,0015	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 1	H410

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1A	H317
Skin Corr. 1C	H314
Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 3	H301
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314	>= 0,6
Eye Irrit. 2	H319	>= 0,06 < 0,6
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,06 < 0,6
Skin Sens. 1	H317	>= 0,0015
Aquatic Acute 1	H410	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 100
Eye Dam. 1	H318	>= 0,6 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à 'lair libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Protéger les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle en cas de contact possible avec le produit (voir section 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage du produit (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes sont possibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); une épaisse fumée noire; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Veuillez porter des vêtements garantissant une protection complète contre les produits chimiques.

Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs. Pour les secouristes : Porter une protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

Classe de feu / Classe de température / Classe d´explosibilité de poussière

Clase de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à a réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toues sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Protéger du gel. Si les conditions de stockage ne sont pas respectées, la durée de conservation minimale n'est plus garantie. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	0,2	mg/m³
Valeur limite à courte terme	0,4	mg/m³

Groupe du risque pendant la grossesse: S

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	0,2	mg/m³
Valeur limite à courte terme	0,4	mg/m³

Résorption de l´épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) ***

2,4,7,9-Tetramethyldec-5-yne-4,7-diol, ethoxylated

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	24,7	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7	mg/person/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,35	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,5	mg/kg/d

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,2	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,81	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	96,9	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,345	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC) ***

2,4,7,9-Tetramethyldec-5-yne-4,7-diol, ethoxylated

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,036	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Marin	
Concentration	0,004	mg/l
Valeur type	PNEC	

Type	STP	
Concentration	6,8	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,029	mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,004	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,0011	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0004	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1,03	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,0499	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	3,0	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,00499	mg/kg

8.2. Contrôles de l’exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Avant les pauses et après la journée de travail, veuillez vous laver les mains et/ou le visage. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Avant réutilisation, les vêtements de travail souillés doivent être nettoyés.

Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés.

Protection des mains

l n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).
En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Matériau approprié	vinyle		
Épaisseur du gant		0,1	mm
Temps de pénétration	>	480	min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.
Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.
Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.
Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.
Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques
Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	rouge
Odeur	inodore

Point de fusion

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Point de congélation

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Substance de référence	Eau			
Valeur	env.	100		°C
Pression		1.013	hPa	
Source	Données de la littérature			

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque	non déterminé

Point d'éclair

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Température d'inflammabilité

Remarque	non déterminé

température de décomposition

Remarque	Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

valeur pH

Valeur	8	à	11

température		20	°C	
méthode	WTW PH 340			

Viscosité

cinématique

Valeur	>	800		mm²/s
température		20	°C	
méthode	Dérivé de la viscosité dynamique			

solubilité(s)

Remarque	miscible avec l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

Pression de vapeur

Valeur	env.	23		hPa
température		20	°C	
méthode	Valeur de littérature			

Densité et/ou densité relative

Valeur		1,05		g/cm³
température		20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811			

Densité de vapeur relative

Valeur	>	1

Caractéristiques des particules

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produi

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, substances fortement alcalines, substances fortement acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange). Pas de décomposition en cas d'utilisation ou d'utilisation conforme (voir section 1).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE)

no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	rat	
DL50	490	mg/kg

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

ATE	500	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	rat	
DL50	4115	mg/kg

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

ATE	790	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

ATE	0,5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	0,188		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	2,18		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,126		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,94		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	0,027		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	0,11		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produi

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Eliminer en respectant la législation.
Ordonnance sur la limitation et l’élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600)
Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; RS 814.610)
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610)

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification desemballages vides.
Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.
Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence légales nationales ou locales en terme de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:
Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.
S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH)	0	%
Remarque	Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).	

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.
Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.
Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.
Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.